COMMISSION DU DEVELOPPENT DU FOOTBALL FEMININ et FEMINISATION

Saison 2019-2020

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel ***par toute personne directement intéressée*** dans le délai de ***sept*** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le ***22*** du mois).
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision ***sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs*** ;
Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel **(Pour toutes les épreuves de coupes (seniors, féminines et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES).**
L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :
- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

PROCES VERBAL N° 4

Réunion du 26 septembre 2019

	Présidente de séance : Sylvie POIGNET-TESTU
	Membres : Martine BENSO, Sophie CHARRUET, Audrey ISOARDI, Françoise CHARDONNET – Maria RIBEIRO DA SUSA – Frédéric FRANCOU Assistent : Pierre-Yves BERNIER, CTD DAP, Excusées : Fabienne BASSANI, Solange TEAHUA BARATI, Fabienn YAGOUBI, Clarisse PANAIAS

I. Championnat Féminin :

Précisions sur le championnat féminin :

Le calendrier a été rectifié le 30/08 suivant le choix des clubs : samedi ou dimanche

Le samedi reste prioritaire à 14h30 mais comme le football éducatif prime, certains horaires des rencontres peuvent être modifiés.

Le championnat se jouera à 11 joueuses + 3 remplaçantes

Les clubs désirant jouer à 8 doivent en faire la demande 2 semaines avant la rencontre.

L'équipe demandant de jouer à 8 n'aura que 2 remplaçantes mais l'équipe adverse pourra aligner 8 joueuses + 4 remplaçantes

Une équipe alignant 8 joueuses + 3 remplaçantes devra automatiquement jouer à 11

Il est rappelé que les arbitres bénévoles ne doivent pas coacher.

Il est interdit de faire jouer les U15F

Les U16F et U17F sont autorisées à jouer en Séniors F en équipe avec un double sur classement.

JOURNEE DE RATTRAPAGE :

12/10-1/11-2/11-10/11-11/11-23/11-21/12-04/01-11/01-22/02-21/03-12/04-13/04-02/05-09/05

Rappels :

Suivant l'occupation du terrain où en cas d'intempéries les rencontres peuvent être inversées.

Prévisionnels :

Coupe des Alpes : 1er tour le 25/01 – finale le 16/05

Le tirage se fera le soir de l'Assemblée Générale, le 6 décembre 2019

Coupe des Alpes Féminine Futsal le 8 mars au gymnase de Sisteron, présence obligatoire des clubs engagés en championnat, coupe ouverte aux équipes non engagées dans le championnat du District.

Frédéric FRANCOU fait le point sur l'équipe du Groupement Féminin des Alpes : à l'issue de la phase de brassage l'équipe jouera en championnat U18R1 jusqu'à la fin de la saison. *Félicitations*.

II. Développement du Football Féminin

Actions programmées pour accentuer le développement des pratiquantes sur le territoire :

Actions Football Educatif :

- PPF et EFF : les rassemblements continuent, les prochains 4/12 et 30/11 plus du futsal les 8/02 et 7/03

La Commission envisage un tour de table courant janvier avec les clubs ayant des joueuses (U6F à Séniors F) pour discuter du développement des pratiques féminines et de leur ressenti.

Actions Football Féminin :

8 mars : Coupe des Alpes Féminine Futsal au gymnase de Sisteron

16 mai : Fête du Football Féminin à Sisteron, journée 100% filles

Améliorer la valorisation des actions existantes (utilisation des supports de communication sur chaque action menée)

Module Animatrice le 7/03/20 lors du Futsal Féminin à Sisteron (appréhender l'environnement du football féminin, les publics, les fonctions au sein du club autour de la pratique des jeunes ; être capable de participer à la vie du club et à l'encadrement de la pratique des jeunes). ***Formation possible dans les clubs à la demande.***

Bénévoles du mois : la commission désignera un/une dirigeant/e

Séminaire Femmes de Foot en Méditerranée : le 8 février 2020 à la Ligue, 5 clubs du District proposeront une dirigeante qui sera accompagnée d'une non licenciée : objectif : sensibiliser les femmes aux fonctions dirigeantes, créer un réseau et un accompagnement, valoriser les dirigeantes, faire découvrir les fonctions et les formations.

<u>Point statistiques</u> :

Dernière colonne du tableau les taux de croissance sont les suivants et démontrent qu'il n'y a pas eu d'effet coupe du monde sur notre territoire … Quelles en sont les raisons ? Absence d'offres de pratique, absence d'accueil adapté dans les clubs, absence de communication des clubs, …. ?

Licenciées au 26/11/19

Libre / Senior F	56	54	18	17	1	0	0	128
Libre / U18 F - U17 F - U16 F	8	37	3	3	0	0	0	48
Libre / U15 F - U14 F	16	24	13	13	0	0	0	53
Libre / U13 F - U12 F	17	21	14	14	0	0	0	52
Libre / Football d'animation F	72	55	5	4	0	1	0	132
Dirigeant / Dirigeante	46	87	0	0	0	0	0	133

Et au 26/11/18

Libre / Senior F	40	65	9	8	1	0	0	114
Libre / U18 F - U17 F - U16 F	13	30	8	8	0	0	0	51
Libre / U15 F - U14 F	24	29	2	2	0	0	0	55
Libre / U13 F - U12 F	20	36	3	2	0	1	0	59
Libre / Football d'animation F	96	47	4	3	1	0	0	147
Dirigeant / Dirigeante	32	98	0	0	0	0	0	130

Ordre : 1ère colonne : nouvelles / 2ème : renouvellement/3ème : mutation / dernière : total

Libre / Seniors F : +12 %
Libre / U18F – U17F – U16F : -5 %
Libre / U15F – U15F : - 3,6%
Libre / U13F – U12F : -12%
Libre / Foot Animation : - 10%
Libre / Dirigeante : +2,3 %

<u>Prochaine réunion date à définir</u>